Image not found or type unknown

Récompenses pour le conjoint après divorce

Par **Janylesaux**, le **16/08/2019** à **18:44**

Bonjour,

Je suis en instance de divorce après le départ brutal de mon mari du domicile conjugal. Mon mari fait valoir ses récompenses à déduire de l'actif de la communauté. Toutefois, il ne peut pas prouver quelle utilisation a été faite de l'argent qu'il a reçu de ses parents sur la période du mariage soit 42 ans. Est-il normal que l'intégralité des sommes reçues soient déduite de la communauté, si l'argent a servi à payer des vacances, des dons aux enfants, des factures de travaux sur les biens immobiliers acquis par le couple ? Le couple a acheté une maison ancienne qui a été restaurée avec des très gros travaux de réhabilitation. Ce bien est devenu après travaux la résidence principale du couple. Je souhaite garder cette maison qui aujourd'hui est estimée à 270 000 €. Mon mari ne peut pas justifier comment ont été financés les travaux. Est ce normal que je paie la maison à la communauté et que la communauté lui reverse l'intégralité des sommes versées par ses parents ? Je vous remercie sincèrement de votre réponse d'expert.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés